



CC du Haut Clocher (Siren : 248000705)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ailly-le-Haut-Clocher
Arrondissement	Abbeville
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1999
Date d'effet	24/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Daniel DUBOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1, rue d'Ergnies
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80690 AILLY LE HAUT CLOCHER
Téléphone	
Fax	
Courriel	direction@cc-hautclocher.fr
Site internet	www.hautclocher.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 990
Densité moyenne	50,93

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-le-Haut-Clocher (218000081)	957
80	Brucamps (218001386)	144
80	Buigny-l'Abbé (218001402)	343
80	Bussus-Bussuel (218001485)	327
80	Cocquerel (218001923)	234
80	Coulonvillers (218002079)	250
80	Cramont (218002137)	309
80	Domqueur (218002418)	308
80	Ergnies (218002699)	195
80	Francières (218003309)	207
80	Gorenflos (218003655)	229
80	Long (218004620)	644
80	Maison-Roland (218004778)	121
80	Mesnil-Domqueur (218005098)	83
80	Mouflers (218005411)	87
80	Oneux (218005767)	380
80	Pont-Remy (218006005)	1 471
80	Saint-Riquier (218006732)	1 277
80	Villers-sous-Ailly (218007557)	193
80	Yaucourt-Bussus (218007789)	231

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Etudes et élaboration de propositions de création de zones de développement de l'éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif. A ce titre, les prestations suivantes seront assurées: prestations obligatoires: le contrôle 1) le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves ou à réhabilité; 2) le contrôle du fonctionnement et de l'entretien des autres installations. Etude du schéma directeur d'assainissement jusqu'à l'approbation du plan de zonage après enquête publique.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets ménagers et assimilés.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Création et gestion d'un service d'aide aux personnes âgées regroupant toutes les actions en faveur du maintien de ces personnes à domicile : aide ménagère, portage de repas à domicile, téléalarme, etc...

- Action sociale

Insertion : actions favorisant l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Concertation, création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de nouvelles zones d'activités économiques et extension des zones existantes, d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones et extensions supérieures à 1 ha et jusqu'à 150 ha.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction et gestion du gymnase à Ailly le Haut Clocher.

- Etablissements scolaires

L'entretien, les gros travaux de réparation et le fonctionnement des écoles primaires existantes et des services annexes à l'exclusion de l'ARS. La construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles primaires dans le cadre de la réalisation des R.P.C. La gestion d'un regroupement d'aide psychopédagogique. Construction du Collège d'Ailly le Haut Clocher

- Activités péri-scolaires

Dans le cadre des R.P.C., la création et/ou le réaménagement, l'entretien et le fonctionnement des cantines, garderies, bibliothèques, plateaux sportifs et salles multimédia scolaires avec une utilisation accessoire de ces équipements par les communes dans des conditions qui seront fixées par convention. Participation à la gestion de la cantine du collège d'Ailly le Haut Clocher

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation de manifestations culturelles et sportives dépassant le cadre communal. Favoriser la mise en oeuvre et l'accès aux actions d'animations culturelles dépassant le cadre communal. Réalisation et mise en oeuvre de C.A.J.

- Activités sportives

Organisation de manifestations culturelles et sportives dépassant le cadre communal. Favoriser le développement des clubs sportifs qui adhèrent à une charte de qualité. Favoriser la pratique des activités sportives dépassant le cadre communal.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation à l'élaboration d'un SCOT.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Concertation, création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de la ZAC des Hauts Plateaux. La création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférés par délibération de la communauté de communes à un Syndicat mixte. - Réalisation d'ateliers relais par création ou aménagement de locaux existants.

- Transport scolaire

L'assistance aux transports scolaires organisés par le Conseil Général dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général en qualité d'intervenant secondaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aménagement et entretien de la voirie communautaire suivant l'application d'un règlement définissant les champs et modalités d'intervention de la communauté de communes. Sont d'intérêt communautaire : Les voies communales et les chemins ruraux qui assurent une liaison entre deux communes

Développement touristique

- Tourisme

Organisation de circuits touristiques de court séjour dépassant le cadre communal. Favoriser le travail en synergie des syndicats d'initiative et offices de tourisme. Etudier le développement du tourisme à l'échelle de plusieurs communes dans la vallée de la Somme. Création et animation d'un point d'accueil pendant la période estivale à Saint-Riquier.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaborer et suivre le PLH (Programme Local de l'Habitat) conformément à l'article 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Conseil Communautaire aura la faculté de confier les études à un syndicat mixte.

- Politique du logement non social

Construction et gestion d'une caserne de gendarmerie à Ailly le Haut Clocher.

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions visant à :
 - Aider à la création d'un parc locatif intercommunal en neuf, par unité géographique inférieure ou égale à deux (2) logements.
 - Etablir un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs HLM pour favoriser la création de logements sociaux locatifs d'intérêt communautaire dans les conditions définies dans le règlement.
 - Participer à la réalisation d'une opération d'habitat pour personnes âgées autonomes en centre bourg et aux travaux de viabilisation de l'opération.
 - Elaborer et suivre le PLH (Programme Local de l'Habitat) conformément à l'article 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Conseil Communautaire aura la faculté de confier les études à un syndicat mixte.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Etablir un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs HLM pour favoriser la création de logements sociaux locatifs d'intérêt communautaire dans les conditions définies dans le règlement.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Création et gestion de cyber-centres dont l'objectif reste la vulgarisation de l'outil informatique. Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le Conseil de la communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (200039311)	SM ouvert	131 086
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337
80	SM pour l'aménagement ZAC des Hauts Plateaux (200008555)	SM ouvert	25 602

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)